

INFO-Placements

Édition du printemps | Mars 2014



Dans ce numéro

- Pour mettre vos placements sur la bonne voie, il faut connaître votre objectif
- Le CELI : l'autre avenue pour les investisseurs
- Changements à venir dans l'information sur les placements que vous recevez
- Actualités boursières instantanées
- Signature électronique pour les placements

Pour mettre vos placements sur la bonne voie, il faut connaître votre objectif

Le froid et la grisaille de l'hiver laissent enfin la place au printemps ! La nouvelle saison nous apporte un peu de douceur et la promesse de jours ensoleillés. Pour bon nombre d'entre nous, le moment est également venu de planifier les vacances d'été, en réfléchissant aux activités et aux destinations qui nous plairaient.

L'IMPORTANCE DES CONSEILS DANS LA PLANIFICATION

On dit souvent que sans planification, tout effort est voué à l'échec. Toutes les études montrent qu'en obtenant des conseils avisés et en les suivant, en particulier en ce qui concerne les objectifs financiers et les placements, les investisseurs peuvent accroître leur patrimoine plus rapidement et plus efficacement.

DÉFINIR VOS COORDONNÉES : LE GPS DE VOS PLACEMENTS

Votre conseiller RBC® peut vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne :

- en établissant où vous voulez vous rendre ;
- en déterminant quand et comment vous devez y arriver ;
- en élaborant le plan de placement qui vous mettra sur la bonne voie.

En ce qui concerne vos placements, votre conseiller RBC déterminera les coordonnées de votre destination et planifiera votre itinéraire. Tout comme un GPS, vous n'avez qu'à lui indiquer où vous aimeriez vous rendre et vous laisser guider.

LA PLANIFICATION PORTE SES FRUITS

En moyenne, par rapport aux investisseurs qui n'ont pas de conseiller financier, ceux qui y ont recours :

- ont deux fois plus de chances d'avoir un régime d'épargne actif¹ ;
- sont susceptibles d'accumuler deux fois plus d'avoirs financiers² ;
- sont nettement plus nombreux à avoir un portefeuille de placements sur mesure qui les aidera à atteindre leurs objectifs d'épargne² ;
- sont plus confiants à l'égard de la retraite³ ;
- vivent une retraite plus confortable¹.

¹ *La valeur des conseils : rapport de l'IFIC, 2012 – Nota : Ces résultats valent pour les investisseurs qui ont recours à un conseiller depuis 10 ans ou plus.*

² Ipsos Reid, *Valeur des conseils financiers*, préparé pour l'IFIC, 4 octobre 2011.

³ *Nouveaux éléments attestant la valeur du conseil financier*, Dr Jon Cockerline, Ph.D., IFIC.

LA ROUTE EST PARFOIS PARSEMÉE D'EMBÛCHES ET D'IMPRÉVUS

Vos plans ont changé ? Des obstacles se dressent sur votre route ? Vous êtes bloqué dans les bouchons ? La vie est pleine d'imprévus qui nous obligent parfois à prendre des détours. En cas d'accident de parcours, votre conseiller RBC peut vous aider à réévaluer vos besoins et vous indiquer le nouveau chemin qui vous mènera à destination.

Il est important de rencontrer régulièrement votre conseiller RBC pour faire le point sur votre plan de placement, afin de vérifier que vous êtes toujours sur la bonne voie.

QUELLES COORDONNÉES DEVEZ-VOUS ENTRER DANS VOTRE GPS ?

La planification de vos objectifs d'épargne ressemble à celle d'un voyage : vous devez réfléchir à votre destination, savoir de combien de temps vous disposez pour vous y rendre et établir votre budget.

Voici les points importants à prendre en considération pour définir vos objectifs d'épargne et votre plan de placement :



Vous ne savez pas par où commencer ? Votre conseiller RBC est prêt à vous aider. Il sera votre GPS pour définir vos objectifs et vous mener à bon port.

Le CELI : l'autre avenue pour les investisseurs

L'épargne est un effort de toute une vie. À l'heure actuelle, il existe de nombreuses solutions de placement pour les objectifs importants de la vie. Depuis 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) constitue une autre option avantageuse pour les investisseurs. Actuellement, les droits de cotisation dont disposent la plupart des Canadiens s'élèvent à 31 000 \$*, ce qui fait du CELI un instrument de placement à part entière.

Voici quelques cas où le CELI peut s'avérer judicieux comme instrument de placement :

- **Attachez-vous de l'importance à la souplesse ?** Contrairement à celles déposées dans un REER, les cotisations au CELI ne sont pas déductibles du revenu imposable. Cependant, le revenu produit par le compte n'est pas imposable et vous pouvez retirer des fonds à tout moment, généralement sans pénalité[†]. Par conséquent, le CELI est un instrument d'une grande souplesse qui convient aussi bien aux objectifs à long terme (complément au revenu de retraite) qu'à court terme (vacances, rénovations).
- **Approchez-vous de l'âge de la retraite ?** Les personnes âgées de plus de 71 ans peuvent toujours ouvrir un CELI et y verser des cotisations. Ce n'est pas le cas du REER : les retraits sont obligatoires à partir de 72 ans et imposés comme un revenu. Pour les Canadiens qui touchent des prestations déterminées en fonction de leurs revenus, comme le RRQ/RPC et la sécurité de la vieillesse (SV), un retrait d'un CELI n'a aucune incidence sur l'admissibilité à ces prestations.

* Montant maximal pouvant être versé, en supposant que tous les critères d'admissibilité sont respectés et compte tenu des cotisations effectuées durant l'année, notamment le remplacement ou le réinvestissement des fonds retirés du CELI.

[†] Des pénalités peuvent être imposées selon le type de placement détenu dans le compte.



- **Souhaitez-vous multiplier les façons d'épargner ?** Le CELI constitue un instrument de placement idéal en complément du REER. Par exemple, un jeune épargnant peut investir dans un REER et verser son remboursement d'impôt dans un CELI pour accroître ses placements.

Le CELI et le REER en bref

CELI	REER
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capitalisation des rendements à l'abri de l'impôt ■ Plafond de cotisation de 5 500 \$ par année* ■ Report des droits de cotisation inutilisés et des retraits de l'année précédente ■ Pas de désenregistrement obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capitalisation des rendements à l'abri de l'impôt ■ 18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation ■ Report des cotisations inutilisées ■ Désenregistrement avant la fin de l'année au cours de laquelle l'investisseur atteint l'âge de 71 ans

* Indexation sur l'indice des prix à la consommation par tranche de 500 \$.

**Vous avez besoin d'aide pour choisir entre le CELI et le REER ?
Votre conseiller RBC peut vous aider.**

Changements à venir dans l'information sur les placements que vous recevez

À compter de la mi-juin 2014, lorsque vous achèterez des parts de fonds commun de placement RBC, l'Aperçu du fonds sera joint à l'avis d'exécution. Ce document court et facile à lire présente des renseignements importants sur les fonds.

L'Aperçu du fonds remplacera le prospectus simplifié que l'on fournit actuellement. Cette nouvelle fiche donnera des précisions sur les placements dans le fonds, notamment :

- les faits saillants ;
- un instantané des titres en portefeuille ;
- la cote de risque (de faible à élevé) ;
- le rendement récent et historique ;
- les coûts liés à l'achat, à la détention et au rachat des parts de fonds.

Le prospectus simplifié continuera d'être disponible. Vous pouvez le consulter sur le site à l'adresse <http://fonds.rbcgma.com/renseignements-investisseurs/rapports-financiers-prospectus/index.html>.
Votre conseiller RBC est à votre disposition pour répondre à vos questions sur l'Aperçu du fonds.

RBC Gestion mondiale d'actifs **APERÇU DU FONDS**
Portefeuille équilibré-croisé RBC - Sem 4
27 février 2014

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille équilibré-croisé RBC (Sem 4). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié de base. Ce prospectus est accessible à votre représentant, votre courtier, votre conseiller en RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC-GMA) ou directement au 1 800 363-6868. Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu	Gestionnaire de fonds : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Code de fonds : RM40	Gestionnaire de portefeuille : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la dette (année A) : 31 décembre 1986	Distributions : Trimestrielles (en mars, juin, septembre et décembre)
Valeur totale du fonds le 31 décembre 2013 : 11 101,4 millions de dollars	Placement autorisé : Pas, initial de 500 \$, plus additionnel de 250 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,26 %	

Dans quoi le Fonds investit-il ?
Le Fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC-GMA.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds au date du 31 décembre 2013. Les placements de fonds valent.

Les 10 principales titres (31 décembre 2013)	Repartition des placements (31 décembre 2013)
1. Fonds d'obligations RBC	33,0 %
2. Fonds d'actions américaines RBC	22,1 %
3. Fonds canadien de dividendes RBC	10,7 %
4. Fonds d'actions européennes RBC	7,3 %
5. Fonds d'actions canadiennes RBC	5,4 %
6. Fonds diversifiés d'actions canadiennes Philipps, Roger & Roth	5,4 %
7. Fonds d'actions américaines multitype toutes capitalisations Philipps, Roger & Roth	5,5 %
8. Fonds d'obligations étrangères RBC	4,6 %
9. Fonds d'actions de marché équilibrées RBC	2,5 %
10. Fonds d'actions asiatiques RBC	2,5 %
Les 10 principales titres représentent 91 % de l'actif du fonds.	
Total des placements : 16	

Quel est le degré de risque ?
Le niveau de risque peut varier en continu. Vous pourriez perdre de l'argent.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements, du nombre d'années d'attente, du temps requis pour récupérer les fonds, et peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut être moins performant que l'argent.

Niveau de risque : RBC-GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements, du nombre d'années d'attente, du temps requis pour récupérer les fonds, et peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut être moins performant que l'argent.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements, du nombre d'années d'attente, du temps requis pour récupérer les fonds, et peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut être moins performant que l'argent.

Quel a été le rendement du Fonds ?
Cet aperçu présente le rendement des parts de série A du fonds au cours des dix dernières années. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais influencent le rendement du fonds.

RBC-GMA Page 1 sur 3



ACTUALITÉS BOURSIÈRES INSTANTANÉES

Pour obtenir un sommaire des *Perspectives de placement* du printemps 2014, veuillez visiter le site rbcgma.com/perspectives-de-placement.

ÉCONOMIE

- Nous constatons depuis plusieurs années que les conditions interdépendantes de la normalisation économique se mettent progressivement en place.
- Dernièrement, cette hypothèse de la normalisation a été mise à l'épreuve par plusieurs nouvelles menaces. Cependant, nous ne croyons pas qu'elles pèseront lourdement sur le cycle, puisque la récente période de mauvaises données économiques a principalement été causée par de piètres conditions météorologiques, que la faiblesse de l'inflation ne devrait pas durer et que les troubles politiques ne se reflètent que rarement dans l'économie mondiale ou sur les marchés mondiaux.
- La croissance mondiale devrait s'améliorer en 2014 et être encore un peu plus solide en 2015, la majeure partie des gains étant essentiellement attribuable à la vitalité retrouvée des pays développés.

MARCHÉS DES ACTIONS

- Les valorisations boursières ont fortement grimpé alors que les investisseurs ont laissé tomber leur attitude d'après-crise pour en adopter une qui s'accorde mieux avec le contexte de normalisation progressive de l'économie.
- Étant donné que la reprise mondiale s'accélère, l'augmentation des revenus et de la rentabilité des sociétés pourrait alimenter la prochaine étape de la remontée.
- Ces dernières années, les actions ont surpassé les obligations et nous croyons qu'elles présentent encore un potentiel de rendement relatif intéressant.

MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- La Réserve fédérale américaine poursuivra la réduction de ses mesures de relance et elle devrait mettre fin à ses achats d'obligations cet automne.
- Après avoir connu une hausse importante en 2013, les taux des obligations s'approchent de l'équilibre sur la plupart des principaux marchés obligataires. Les taux devraient continuer à grimper au cours des prochaines années, étant donné que l'économie rebondit, que l'appétit pour le risque augmente et que la Réserve fédérale réduit ses achats d'obligations.
- Nous nous attendons à ce que la hausse des taux diminue les revenus d'intérêts et entraîne de faibles rendements pour les porteurs d'obligations d'État.

Signature électronique pour les placements

Pour **consulter**, **recevoir** et **conserver** les documents relatifs à vos placements, par courriel ou sur RBC Banque en direct¹.

Rendez-vous dès aujourd'hui dans une succursale RBC pour en savoir plus sur la signature électronique !



Composez le numéro sans frais 1 800 668-3663 ou visitez le site rbcbanqueroyle.com/placements

Pour trouver une succursale près de chez vous, consultez le site maps.rbcbanqueroyle.com

Aimez-nous à l'adresse facebook.com/rbcroyalbank

Suivez-nous à l'adresse twitter.com/rbc_canada

Signature électronique : sécuritaire · pratique · écologique

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est une société de services financiers agréée au Québec.

Les renseignements prospectifs sur les placements et l'économie contenus dans le présent rapport ont été obtenus par RBC GMA auprès de diverses sources et ils traduisent notre opinion en date du 12 mars 2014. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument pas la responsabilité des erreurs ou omissions.

Les opinions et les estimations représentent notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient ce document. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les stratégies, les conseils et le contenu technique figurant dans la présente publication sont fournis à nos clients à titre d'information générale seulement. La présente publication ne vise pas à fournir des conseils précis de placement ou de nature financière, fiscale, juridique, comptable ou autre, et vous ne devez pas vous en servir en ce sens. Les lecteurs doivent consulter leur propre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ainsi, leur propre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

Les fonds RBC sont offerts par RBC GMA et vendus par Fonds d'investissement Royal Inc. Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds autres que les fonds du marché monétaire fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné.

FSC FPO

¹ RBC Banque en direct est offert par la Banque Royale du Canada. ® / ^{mc} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. © 2014 Banque Royale du Canada.